

Déclaration préalable pour un changement de menuiseries

○ **Dépôt de la demande :**

- **Dépôt en ligne :** sur [Brest.fr / Mes démarches / Logement / Faire mes démarches d'urbanisme](http://www.brest.fr/Mes-demarches/Logement/Faire-mes-demarches-d-urbanisme)
- **Dépôt papier :** au conseil architectural et urbain de Brest métropole pour les projets sur Brest, en mairie pour les autres communes de la métropole.
En 2 exemplaires + 1 exemplaire supplémentaire en secteur de patrimoine protégé (*AVAP du centre-ville de Brest et périmètres aux abords des Monuments Historiques*)

○ **Délai d'instruction du dossier complet :**

- 1 mois
- 2 mois en secteur de patrimoine protégé (*AVAP du centre-ville de Brest et périmètres aux abords des Monuments Historiques*)

○ **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER

1-FORMULAIRE

Dépôt en ligne

Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne :

<https://www.brest.fr/mes-demarches/logement/faire-mes-demarches-d-urbanisme-permis-de-construire-d-amenager-6441.html>

Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire cerfa.

Dépôt papier

Le formulaire est à télécharger sur <http://www.service-public.fr>


CERFA N° 13703* (maison individuelle)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

CERFA N° 13404* (autres constructions)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646>

Rubriques à renseigner :

Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant ( et mail conseillés), terrain,

Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet

Rubrique 6 – dater et signer

Sur la déclaration pour le calcul des impositions

Rubrique 1.1 – indiquer néant

Rubrique 3 – dater et signer

2- PIECES A FOURNIR

2-1 PLAN DE SITUATION (DP 01)

Extrait Plan de ville, carte IGN ou plan cadastral

Site utile : www.Brest.fr, rubrique « carto »

Sur la page d'accueil de Brest.fr, cliquer sur « carto » en haut à droite. Renseigner l'adresse ou le numéro de parcelle concernée.



<p>2-2- PLAN DE MASSE (DP02)</p> <p>Sur un fond cadastral (www.Brest.fr/carto ou www.cadastre.gouv.fr), indiquer la ou les menuiseries de la propriété concernée.</p>	
<p>2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP 07 et DP 08)</p> <p>Photos des menuiseries concernées par le projet et photos du bâtiment dans son environnement.</p>	
<p>2-4-LE PROJET DE CHANGEMENT DE MENUISERIES (DP 06 DP 11)</p> <p>Descriptif des menuiseries et teintes, et, au choix, un prospectus ou devis du professionnel.</p>	<p><i>Changement des 4 fenêtres à un vantail donnant sur la rue par des fenêtres à deux vantaux en pin sylvestre d'Europe, cf devis ci-joint.</i></p> <p><i>La teinte retenue : référence X ou joindre un échantillon de la teinte.</i></p>

Le conseil architectural et urbain de Brest métropole est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet.

Retrouvez plus d'informations et de conseil sur les démarches d'urbanisme sur Brest.fr / [Faire mes démarches d'urbanisme](#)

Contact : Conseil architectural et urbain de Brest métropole

Hôtel de métropole – 24 rue Coat ar Gueven – 29200 BREST cedex 2

cau@brest-metropole.fr – 02.98.33.52.00

L'équipe du conseil architectural et urbain de Brest métropole est joignable **par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ou par mail.**

Pour les questions n'ayant pu se résoudre par mail ou téléphone, ainsi que pour le dépôt des autorisations d'urbanisme, un **accueil physique est assuré entre 9h et 12h30** dans le respect des mesures barrières et de distanciation.